

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-1

OBJET
Débat
d'orientations
budgétaires

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par M. M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances

Le Conseil Municipal acte qu'un débat d'orientations budgétaires a été engagé sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023.

Publiée le

10 FEV 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-2

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Avance de
subvention au
BCO SASP

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€,

Résultat du vote

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la demande du club professionnel de basket-ball d'Orchies d'une avance sur la subvention de fonctionnement annuelle 2023 en raison de difficultés de trésorerie,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

M. Frédéric SZYM CZAK, Président du BCO SASP, ne prenant pas part au vote,

approuve le versement d'une avance de subvention de 50 000€ au BCO SASP et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec le BCO SASP

Publiée le

10 FEV 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-3

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD VOIRIE du
1^{er} mars 2023 au
29 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service voirie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} mars 2023 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service voirie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

10 FEV 2023

Certifié exact

Le Maire

Pour ~~extraire~~ extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-4

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Services
techniques du 1^{er}
mars 2023 au 29
février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Résultat du vote

**POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer les services techniques ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} mars 2023 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

10 FEV 2023

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-5

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Restaurant
scolaire du 3
février 2023 au 2
février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service de restauration scolaire;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 3 février 2023 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 3 février 2023 au 2 février 2024

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau de la restauration scolaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

10 FEV 2023
Certifié exact
Le Maire


Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-6

OBJET
Modification du
tableau des
effectifs

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu un avancement de grade ;

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2023

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

10 FEV 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-7

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Prime annuelle du
personnel

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la prime annuelle versée au personnel municipal comme suit : la prime pour les agents titulaires est portée à 1 610€ pour l'année 2023 et la prime pour les non titulaires est portée à 1 710€ pour l'année 2023

CONFIRME que la prime du 2^{ème} semestre sera versée en novembre 2023 et que les heures payées en décembre 2023 seront reprises dans le calcul de la prime du 1^{er} semestre 2024

Publiée le

10 FEV 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-8

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Dénomination rue
des Violettes

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la poursuite de l'aménagement du quartier du nouveau Carnoy :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

décide de dénommer une nouvelle rue selon le plan joint en annexe du nom de « rue des Violettes »

Publiée le

10 FEV 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-9

OBJET
Convention avec la
SCI ANGELY

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet de construction de huit logements rue Charles Flon ;

Vu la nécessité d'une extension du réseau public ENEDIS de 166 m en dehors du terrain d'assiette de l'opération, d'un montant prévisionnel de 18 518,82€ HT ;

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil municipal

AUTORISE M. le maire à signer une convention avec la SCI ANGELY pour le remboursement de ces frais et tous les documents afférents

Publiée le

10 FEV 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-10

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Vente et achat
de parcelles avec
SIA HABITAT

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu la demande de SIA HABITAT de régulariser certaines problématiques foncières dans la Résidence de la Faïencerie ;

Vu les plans joints en annexe ;

Vu l'avis du Domaine du 28 avril 2022 sur la valeur vénale estimant ledit bien communal à 200€ ;

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à acquérir à l'euro symbolique auprès de SIA HABITAT des espaces verts et un poste transformateur correspondant aux parcelles suivantes : parcelles section A n°2328p (70 m²), 2322p2 (177 m²), 2337p1 (15 m²), 2332 (16 m²) et 2336 (70 m²) soit une surface totale de 348 m² ;

AUTORISE M. le Maire à céder à SIA HABITAT une partie d'un jardin d'un logement correspondant à la parcelle A n°2642p1 pour une surface de 20 m²

**AUTORISE M. le Maire, ou toute personne mandatée par lui,
à accomplir toutes les démarches et à signer tous les
documents nécessaires à la mise en œuvre de cette
délibération**

Publiée le

10 FEV 2023

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART



Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-11

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Rétrocession de
voiries dans le
domaine public

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 27 janvier 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Nelly THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A Didier BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE et JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la délibération n°2021-94 du 30 septembre 2021 actant le classement dans le domaine public communal d'une partie de la rue des Platanes et de la rue des Tilleuls correspondant aux parcelles AC 69, 96, 97, 98, 100, 101 et 102 ;

Vu la délibération n°2021-95 du 30 septembre 2021 actant le classement dans le domaine public communal d'une partie de la rue Wattrelot correspondant à la parcelle D 2258 ;

Vu la délibération n°2021-96 du 30 septembre 2021 actant le classement dans le domaine public communal d'une partie de la rue des Platanes correspondant à la parcelle AD 14 ;

Vu la demande des services de l'Etat d'acter le linéaire desdites voiries en mètres linéaires dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement ;

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

ACTE LES LONGUEURS SUIVANTES :

- rue des Platanes et rue des Tilleuls (parcelles AC 69, 96, 97,98,100, 101 et 102) : 635 ml
- rue Wattrelot (parcelle D2258) : 76 ml
- rue des Platanes (parcelle AD 14) : 102 ml

Publiée le

10 FEV 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

